

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2013**

Affiché le 27 Juin 2013

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX N°27, 28 ET 29 DES SEANCES DES 5 MARS, 2 AVRIL ET 13 AVRIL 2013

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux 27, 28 et 29.

APPROBATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le diagnostic territorial partagé et désigne Mme Marie-Joseph MAZURE en qualité de référent « Appel des 100 » et Monsieur Christian GUERTON en qualité de référent « Développement durable ».

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2012

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur relatif à l'exercice 2012.

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2012

Le conseil communautaire, par 82 voix pour et 1 abstention, approuve le compte administratif de l'exercice 2012

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Le conseil communautaire, par 83 voix pour et 1 abstention, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2012 ainsi qu'il suit :

- **349 034,30€** à la section d'investissement à l'article 1068
- le solde, soit un montant de **1 146 245,77€** en résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002).

BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2012

Le conseil communautaire, par 83 voix pour et 1 abstention, approuve le compte administratif de l'exercice 2012 se présentant ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes	15 096,95 €
Dépenses	14 010,42 €
Excédent de clôture	1 086,53 €

BUDGET ANNEXE SPANC - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2012

Le conseil communautaire, par 82 voix pour et 1 abstention, approuve l'affectation de l'excédent de 1 086,53€ en résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002).

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : DETERMINATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la prise en charge de l'intégralité du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et la répartition ci-annexée.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2012

Le conseil communautaire, prend acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2012.

INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE MORIGNY-CHAMPIGNY SANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de prendre acte des projets d'investissements de la commune de Morigny-Champigny et confirme que ces investissements relevant de la compétence exclusive de la commune de Morigny-Champigny ne feront pas l'objet d'un portage par la Communauté de communes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AFRDMR ET OFFICE DU TOURISME BEAUCE-MEREVILLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement des subventions sollicitées par l'AFRADMR et l'office du Tourisme Beauce Méréville afin de tenir compte de l'extension du territoire de la communauté de communes.

AREARE : ACCEPTATION D'UN DON EN NUMERAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le don en numéraire de l'AREARE.

CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création et l'ouverture de l'accueil périscolaire maternel dans les locaux de l'école « pauline-KERGOMARD » d'Etampes et autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions liées à l'activité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICES – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service – Relais assistants maternels – avec la CAF de l'Essonne et tous les actes afférents.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT A GESTION INTERCOMMUNALE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectif et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant à gestion intercommunale permettant d'acter l'aide départementale et tous les actes afférents.

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ANNEE 2013

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions relatives à la mise en œuvre des actions de valorisation du patrimoine dans le cadre du label d'art et d'histoire d'Etampes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le président à signer l'avenant concernant la saison 2013/2014 lié avec la convention triennale en cours, autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles et à signer tous les actes afférents.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le président à signer le contrat de développement culturel concernant la saison 2013/2014, autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles et à signer tous les actes afférents.

DON D'UN MEUBLE EN FAVEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le don de Madame TROUARD : une armoire à musique en chêne du XVIème destinée à rejoindre une salle de classe du conservatoire de musique d'Etampes.

CONVENTION DE PARTENARIAT SASKWASH

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le partenariat avec l'association SASKWASH, autorise Monsieur le Président à signer la convention, les actes afférents et à solliciter toutes les subventions possibles.

CONVENTION DE RESIDENCE BURLESQUES ASSOCIES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en résidence de la compagnie « Burlesques associés », autorise Monsieur le Président à signer la convention, les actes afférents et à solliciter toutes les subventions possibles.

CONVENTION DE RESIDENCE K MAIEU ERIC GUILLETON

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en résidence de l'association « Kmaieu », autorise Monsieur le Président à signer la convention, les actes afférents et à solliciter toutes les subventions possibles.

CONVENTION DE RESIDENCE ORCHESTRE DE CHAMBRE D'ETAMPES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en résidence de l'orchestre de chambre autorise Monsieur le Président à signer la convention, les actes afférents et à solliciter toutes les subventions possibles.

ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES SPECTACLES ET CONFERENCES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'actualisation tarifaire des manifestations culturelles ainsi qu'il suit :

SPECTACLE TOUT PUBLIC		
	Depuis 2008	Proposition 2013
Tarif A unique (Spectacle Tête d'affiche)	20 €	20 €
Tarif plein	14 €	14 €
Tarif réduit (*)	11 €	11 €
Moins de 20 ans		7 €*
Elèves des conservatoires du territoire		5 €*
Elèves du conservatoire Concerts (hors Tête d'affiche)		5 €*
Abonnement 4 spectacles	50 €	50 €
Carte famille (2 adultes + 2 enfants)	28 € Enfant suppl. 7 €	28 € Enfant suppl. 7 €
SPECTACLE JEUNE PUBLIC (– de 12 ans)		
	Depuis 2008	Proposition 2013
Tarif plein (Adulte accompagnant)	7 €	7 €
Tarif réduit	5 €*	5 €*
Tarif unique (Elémentaire, collège, lycée)	5 €	5 €
Tarif unique (Spectacle très jeune public)	4 €	4 €
SPECTACLE TRES JEUNE PUBLIC (– de 5 ans)		
	Depuis 2008	Proposition 2013
Tarif unique (Scolaire et Tout public)	4 € (scolaire)	4 € (scolaire)
CONNAISSANCE DU MONDE		
	Depuis 2004	Proposition 2013
Tarif plein	8 €	8 €
Tarif réduit	5 €	5, 50 €*
Abonnement	45 €	45 €
moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit

* Les tarifs réduits ou préférentiels sont accordés sur présentation d'une pièce justificative.

* Le tarif 11 € accordé aux étudiants de plus de 20 ans, aux familles nombreuses, aux seniors de plus de 65 ans, aux demandeurs d'emploi, aux membres d'un groupe de 10 personnes (un seul règlement pour le groupe), aux personnes munis d'une carte d'invalidité, aux personnes titulaires de la carte d'abonnement du festival OFF d'Avignon.

HARMONISATION DES TEMPS DE COURS ET DES TARIFS DES CONSERVATOIRES DE LA CCESE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'harmonisation des temps de cours afin d'obtenir une unité d'action sur l'ensemble du territoire communautaire et approuve l'actualisation tarifaire ainsi qu'il suit :

Elèves de l'Ecole de Musique les tarifs selon le tableau ci-dessous :

QUOTIENTS	Solfège annuel	Instrument trimestriel	Location trimestrielle	Inscription Ensemble * annuelle
-de 275	53,00 €	29,00 €	31,00 €	43,00 €
276 à 311	61,00 €	34,00 €	34,00 €	43,00 €
312 à 351	65,00 €	36,00 €	36,00 €	43,00 €
352 à 429	69,00 €	40,00 €	38,00 €	43,00 €
430 à 508	73,00 €	41,00 €	41,00 €	43,00 €
509 à 586	75,00 €	43,00 €	42,00 €	43,00 €
587 à 714	81,00 €	45,00 €	45,00 €	43,00 €
715 à 843	85,00 €	48,00 €	48,00 €	43,00 €
844 à 1008	88,00 €	52,00 €	52,00 €	43,00 €
1009 à 1274	102,00 €	68,00 €	60,00 €	43,00 €
+de 1274	120,00 €	81,00 €	64,00 €	43,00 €
Extérieurs	197,00 €	187,00 €	81,00 €	43,00 €

* *La cotisation d'ensemble n'est due que par les élèves inscrits uniquement en ensemble.*

Droit de pré-inscription lors de chaque inscription ou réinscription de

- . 40 Euros pour 1 élève inscrit
- . 70 Euros pour 2 élèves inscrits dans une même famille
- . 85 Euros pour 3 élèves inscrits dans une même famille.
- . 15 Euros supplémentaires par élève inscrit au-delà de 3 dans une même famille

Ce droit de pré-inscription n'est pas remboursable, sauf cas de force majeure (maladie, accident, déménagement pour raisons professionnelles) et sur présentation de justificatifs.

Il est déduit du paiement du premier trimestre.

Tarif maximum de la Communauté de Communes de l'Etampois aux **élèves extérieurs** à la communauté s'inscrivant à l'orchestre, au big-band, à la chorale d'adultes, aux chorales de jazz de l'école, sous réserve d'une participation assidue aux répétitions et concerts et d'avoir le niveau requis demandé par les professeurs concernés par ces disciplines.

Soit :

- . Formation Musicale et Ensemble 120,00 € annuels
- . Formation Instrumentale 81,00 € trimestriels par instrument
- . Location d'instrument 64,00 € trimestriels

Participation financière pour les élèves de l'école de musique qui se présentent aux examens départementaux organisés par l'Union Départementale des Conservatoires Municipaux et Intercommunaux de l'Essonne.

Cette participation est fixée à 10,00 € par discipline présentée.

81^{EME} SALON D'ART DE LA SOCIETE ARTISTIQUE D'ETAMPES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer l'enveloppe allouée à l'acquisition d'une œuvre d'un artiste à 3000€ maximum.

SPANC : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR RETENIR UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME DE REHABILITATION 2013

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de marché public sous la forme d'une procédure adaptée, afin de retenir le ou les prestataires pour la réalisation de la Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif en 2013, et de signer les marchés à venir. et autorise Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions auprès des partenaires institutionnels.

SPANC : REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX (1^{ERE} TRANCHE 2012) – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LA PHASE TRAVAUX (2^{EME} TRANCHE 2012)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

En ce qui concerne la tranche n°1:

- la signature des marchés public concernant les lots 1, 2 et 3 attribués à l'entreprise AEC Environnement, 2, Rue Sécherons, 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE, d'un montant de 169 667,50€ HT pour le lot 1, pour le lot 2 d'un montant de 128 445,50€ HT et pour le lot 3 d'un montant 198 431€ HT ; du marché public concernant le lot 4 attribué à l'entreprise PERROT Pascal, 22, Rue des Alouettes, 91150 ABBEVILLE LA RIVIERE, pour un montant de 150 457€ HT. et autorise le Président à signer le marché public concernant le lot 5 attribué à l'entreprise GASSELIN Frédéric, 2, Route de Pussay, 91930, MONNERVILLE, pour un montant de 95 296,30€ HT.

En ce qui concerne la tranche n°2:

- autorise le Président à lancer la procédure de marché public sous la forme d'une procédure adaptée, afin de retenir un ou des prestataire (s) pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'Assainissement Non Collectif de la tranche n°2, e t de signer les marchés à venir et 'autorise le Président à solliciter l'ensemble des subventions auprès des partenaires institutionnels.

SPANC : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LA REALISATION DES CONTROLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de marché public sous la forme d'un appel d'offres, afin de retenir un prestataire pour la réalisation des contrôles des installations d'Assainissement Non Collectif, et de signer les marchés à venir et à solliciter l'ensemble des subventions auprès des partenaires institutionnels.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCESE, LA VILLE D'ETAMPES ET LE CCAS D'ETAMPES : PRESTATIONS DE PRISE DE SON ET D'ELABORATION DE COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEES DELIBERANTES

Le conseil communautaire, par 81 voix pour et 1 contre, approuve la constitution d'un groupement de commande avec la communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne, et le CCAS de la ville d'Etampes, pour les prestations de prises de son et d'élaboration de compte rendus des différentes assemblées délibérantes, autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande relative aux prestations de prises de son et d'élaboration de compte rendus des différentes assemblées délibérantes, à tenir le rôle de coordonnateur du groupement de commande et à ce titre, de l'autoriser à lancer les marchés nécessaires à l'organisation et à la réalisation de cette prestation, et autorise Monsieur le Président et ses services en qualité de coordonnateur du groupement de commande, à procéder à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la prestation, à négocier, à signer et à notifier le ou les marchés, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCESE, LA VILLE D'ETAMPES ET LE CCAS D'ETAMPES : VŒUX AUX AGENTS ANNEE 2014

Le conseil communautaire, par 79 voix pour et 3 contre, approuve la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE), pour la passation des marchés publics nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie, la convention de constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE), pour la passation des marchés publics nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie, 'autorise la commune d'Etampes, représentée par son Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commande et enfin autorise la commune d'Etampes, représentée par son Maire à tenir le rôle de coordonnateur du groupement de commande et qu'à ce titre, sera chargée de signer et notifier le marché ou l'accord-cadre, chaque membre du groupement pour ce qui le concerne s'assurant de sa bonne exécution, après avis de sa commission d'appel d'offres.

GROUPEMENT DE COMMANDES : TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DIVERS DE VOIRIE

Le conseil communautaire, par 78 voix pour et 4 contre, approuve la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE), pour la passation des marchés publics nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie, la convention de constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE), pour la passation des marchés publics nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie, autorise la commune d'Etampes, représentée par son Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commande, à tenir le rôle de coordonnateur du groupement de commande et qu'à ce titre, sera chargée de signer et notifier le marché ou l'accord-cadre, chaque membre du groupement pour ce qui le concerne s'assurant de sa bonne exécution, après avis de sa commission d'appel d'offres.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 8, 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés publics, sans minimum ni maximum avec un seul opérateur et pour une durée de 4 ans, décomposée à partir d'une estimation 2011, comme suit :

DESIGNATION	CCAS	VILLE	CCESE
Lot n°1 – Dommages aux Biens (+ TR EXPO)	2 720,58 €	27 815,24 €	10 591,79 €
Lot n°2 – Responsabilité Civile	1 575,70 €	13 607,68 €	5 511,80 €
Lot n°3 – Flotte automobile	7 359,60 €	52 716,89 €	7 741,52 €
Lot n°4 Prévoyance statutaire	8 091,50 €	105 199,28 €	13 184,49 €
Lot n°5 – Protection des fonctionnaires et des élus	671,66 €	3 607,98 €	1 882,40 €
MOYENNE ANNUELLE CONSTATEE	20.419,04 €	202 947,07 €	38912,00 €
PROJECTION SUR 5 ANS	102.095,20 €	1 014 735,35 €	194 560,00 €
ESTIMATION PREVISIONNELLE TOTALE SUR LES TROIS ENTITES	1 311 390,55 €/TTC		

Enfin, autorise la Commune d'Etampes, en tant que coordonnateur du groupement, à signer et à notifier le ou les marchés, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

AMENAGEMENT DU SECTEUR NORD BOIS BOURDON : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le principe de recours à la procédure de déclaration d'utilité et d'expropriation pour cause d'utilité publique.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

Le conseil communautaire, par 81 voix pour et un contre, adopte les conventions de service et autorise Monsieur le Président à signer ces conventions et tous les documents afférents.

DESIGNATION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE DE SES REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'EPS BARTHELEMY DURAND D'ETAMPES.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Madame BLANCHARD en qualité de représentante de la CCESE devant siéger au sein du Conseil de surveillance de l'EPS Barthélemy Durand.

MOTION RELATIVE A « L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF, C'EST SERIEUX » « L'EDUCATION NATIONALE NE DOIT PAS PRIVER LES ENFANTS DE CE SOUTIEN ET PENALISER LES ENSEIGNANTS, LES PARENTS ET LES COLLECTIVITES EN SUSPENDANT, SANS INFORMATION ET AU DERNIER MOMENT, CE DISPOSITIF ! »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, et au regard du mépris affiché à l'égard de la Communauté de communes, le Conseil communautaire dénonce cette absence de considération qui place parents, enseignants et collectivités devant le fait accompli, réitère son opposition à tout arrêt de l'accompagnement éducatif avant la fin de l'année scolaire, exige des engagements de la part de l'Education nationale pour une prise en charge des élèves Etampois et du Sud –Essonne dès le mois de septembre 2013.

ACTION CONTRE LA DECISION DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE RELATIVE A LA SUSPENSION DES TRAVAUX DE LIAISON DU PONT RAIL A LA RN 20

Le conseil communautaire, par 78 voix pour et 4 abstentions, **proteste** contre cette décision unilatérale arbitraire et partisane, **demande** les motifs réels d'une telle décision, **exige** que le Conseil Général de l'Essonne tienne ses engagements en faveur du développement économique du Sud Essonne, **invite** l'ensemble des partenaires institutionnels et privés à manifester leur mécontentement auprès du Conseil Général de l'Essonne.